

REGLEMENT CONCOURS

Article 1

Dans le cadre du projet européen "MOVIE" est née l'idée du concours pour la réalisation de courts métrages intitulé "**Nous sommes tous des migrants**". Le projet répond aux priorités établies par l'Union Européenne et a pour but la sensibilisation des citoyens par rapport aux questions migratoires à travers le développement d'activités basées sur l'art cinématographique.

Le Concours a pour objet la présentation et la promotion des courts métrages traitant des questions d'immigration et d'intégration entre les personnes, les familles, les populations culturellement différentes au sein du **Festival international du Film de Vébron** qui se tiendra en France du 07 au 21 juillet 2018.

Le Concours accorde une attention particulière aux cinéastes émergents, aux jeunes et aux auteurs indépendants.

Article 2

L'admission au Concours est incontestablement décidée par la commune de Vébron avec la collaboration d'une Commission de Sélection. Les courts métrages **doivent être envoyés au plus tard le 20/06/2018**.

Article 3

Pour la sélection, les œuvres des participants résidant en France, en Italie et en Espagne sont admises, avec des **sous-titres en français**. Le travail peut être effectué avec n'importe quel support vidéo, à condition que le fichier soit fourni au format **MP4**, ou **MOV**, ou éventuellement sur **DVD**. La durée de chaque court métrage, y compris les crédits d'ouverture et de clôture, **ne doit pas dépasser 30 minutes**.

Article 4

Seront exclus de la sélection les vidéos avec des contenus discriminatoires, raciaux et offensifs envers des groupes ou des individus.

Article 5

Pour participer au concours, il est nécessaire d'envoyer le fichier du court métrage via WeTransfer (ou autre) à l'adresse:

- ◆ **contact@festivalvebron.fr** pour la France,
- ◆ **studioingegneriadorazio@gmail.com** pour l'Italie,
- ◆ **ajuntament@viladrau.cat** pour l'Espagne,

Indiquer le lien et le mot de passe et paramétrer le fichier afin que le film **puisse être téléchargeable**.

Un support DVD standard peut aussi être envoyé par voies postales.

Il est obligatoire de remplir le formulaire d'inscription joint, de le signer et de l'accompagner de la photo du réalisateur et de sa biographie dans un fichier format Word.

Article 6

Si vous choisissez de fournir vos œuvres sur DVD, elles doivent être envoyées par courrier ordinaire aux adresses suivantes:

- Mairie de Vébron - Place de la Mairie, 48400 – Vebron
- Ajuntament de Viladrau - Carrer Balcells i Morató, 3, 17406 Viladrau (Girona)
- Comune di Civitella Messer Raimondo - Via Maiella - 66010 - Civitella Messer Raimondo (Chieti)

Signaler sur le paquet l'indication "sans valeur commerciale, à des fins culturelles seulement".

Article 7

Les enveloppes doivent être reçues avant le **20/06/2018**. Les frais d'expédition des travaux sont à la charge des participants.

Article 8

Le matériel présenté ne sera pas retourné, mais sera tenu dans les archives par la direction de l'organisation, qui pourra l'utiliser gratuitement et pour un temps illimité, pour des projections de nature promotionnelle et / ou culturelle sans aucun profit.

Article 9

L'organisation n'est pas responsable des dommages, vol ou perte qui pourrait survenir pendant et après la livraison.

Article 10

L'inscription au concours "**Nous sommes tous migrants**" est **gratuite**.

Article 11

En soumettant son œuvre, l'auteur déclare être titulaire de tous les droits d'utilisation et confirme que les contenus ne violent pas les lois en vigueur, et ne contiennent pas d'éléments de nature diffamatoire. L'auteur décharge l'organisation du "Festival International du Film de Vebron" de toute responsabilité pour le contenu des courts métrages projetés en public.

Article 12

Le jury attribuera des prix aux finalistes. Le jury pourrait également attribuer des mentions spéciales pour des contributions techniques et / ou artistiques particulières.

Article 13

Les décisions du comité de sélection et du jury de la compétition sont indiscutables. L'organisation aura également un pouvoir décisionnel complet, pour ce qui n'est pas prévu dans ce règlement.

Article 14

L'inscription au concours implique l'autorisation de la projection de l'œuvre lors du *Festival International du Film de Vébron*.

Article 15

Au plus tard le 30 juin 2018 via une publication en ligne, les résultats de la présélection seront accessibles sur le site de chaque commune.

Pour plus d'information contactez :

L'Ecran Cévenol : contact@festivavebron.fr

ou

la mairie de Vebron : mairie.vebron@wanadoo.fr

◆ Formats acceptés:

*Format numérique HD:(MOV/MP4/AVI)

en version téléchargeable

*Le cas échéant port USB , DVD , Blu-ray.

NB: préférence pour format numérique téléchargeable

◆ **Durée maximale** toute catégorie (générique inclus):

30'

INFOS PRATIQUES

LES LIEUX DE VIE DU FESTIVAL

- **l'accueil:** en haut de la place principale du village, est le centre d'information d'exposition et la salle de projection pour les courts-métrages hors compétition (vidéo à la carte).
- **la place des marronniers:** espace restauration, et d'animations diverses
- **le temple:** situé le long de la RD 907, c'est la salle de projection de tous les films programmés
- **la place de la mairie:** espace buvette et animations (concerts, émissions de radio...)
- **le pré de « Tata Simone »:** situé en haut du village, en face de l'église, c'est le lieu des projections en plein air
- **l'école Yvonne Albaric:** lieu d'exposition

DANS LE VILLAGE

- la mairie (04.66.44.00.18)
- une épicerie
- un hôtel et deux bars
- une agence postale
- un camping «Camping La Molière» avec chalets, snack, buvette...
- des gîtes et chambres d'hôtes

A PROXIMITÉ

- un espace baignade,
- 3 sentiers de randonnées balisés,
- chemins pour des balades en VTT

A QUELQUES KILOMÈTRES

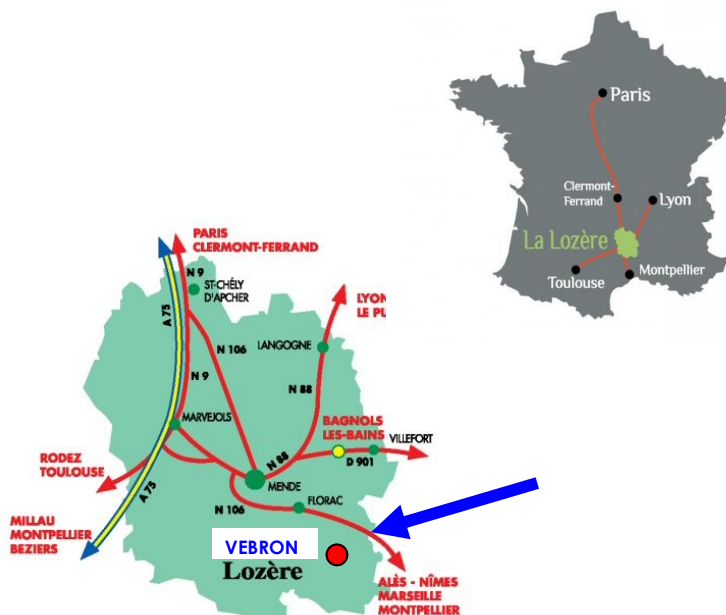
- des gîtes et chambres d'hôtes dans les villages alentours
 - des hôtels et restaurants à Florac, à 12 km
- A15mn: Florac, sous préfecture de la Lozère, nombreux commerces, hôtels, bars, restaurants, marchés

Plus d'infos sur:

<http://www.vacances-cevennes.com/>

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Vébron, petit village cévenol du sud Lozère, situé entre Causses et Cévennes, au pied du Mt Aigoual, à proximité des Gorges du Tarn et de la Jonte, jumelé avec la cité catalane de Viladrau, s'est créé une renommée internationale grâce au Festival du Film, parrainé depuis 1988 par la comédienne Bernadette Lafont et depuis 2012 par Jacques Malaterre. Cet événement, la plus ancienne manifestation culturelle du département de la Lozère, fait naître dans la population locale très accueillante, un sentiment de fierté et d'appartenance à un territoire, celui que nous vous invitons à découvrir...



Association l'Ecran Cévenol
La Molière - 48400 VEBRON
04 66 44 02 59
contact@festivalvebron.fr
www.festivalvebron.fr

Mairie de Vébron
Place de la mairie - 48400 VEBRON
04 66 44 00 18
mairie.vebron@wanadoo.fr
www.mairievebron.fr

REGLEMENT CONCOURS

« *Nous sommes tous migrants* »

et infos pratiques

